



# Antoine MICHEL - Martial MANCHEC

Notaires Associés

6 rue des Chênes  
Zone d'activité Les Fuseaux - B.P. 33  
44440 RIAILLÉ  
Téléphone : 02 40 97 81 57

Bureau permanent  
3 rue des Platanes  
B.P. 15  
SAINT MARS LA JAILLE  
44540 VALLONS DE L'ERDRE  
Téléphone : 02 40 97 00 14

E-mail : [antoine.michel@notaires.fr](mailto:antoine.michel@notaires.fr)  
[martial.manchec@notaires.fr](mailto:martial.manchec@notaires.fr)

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR COMPROMIS DE VENTE

### Pièces relatives aux clients

#### *Vendeur et acquéreur*

- Le questionnaire d'état civil complété
- La copie des pièces d'identité
- La copie de votre contrat de mariage ou votre convention de PACS
- La copie des statuts et un extrait Kbis
- Un relevé d'identité bancaire

#### *Acquéreur seulement*

- L'offre d'achat
- Les conditions de financement (prêt, apport personnel)
- Indiquer si vous êtes en mesure de verser un dépôt de garantie à hauteur de 5% du prix de vente
- Les conditions suspensives (vente d'un logement)

### Immeuble

#### *Propriété*

- Le titre de propriété et les titres antérieurs s'ils sont en votre possession
- La description actuelle du bien
- La copie de la dernière taxe foncière

#### *Copropriété*

- Le règlement de copropriété et l'état descriptif de division et les éventuels modificatifs
- Les procès-verbaux des trois dernières années
- Le carnet d'entretien
- Le plan des lots
- Les coordonnées du syndic

#### *Lotissement*

- Cahier des charges
- Le règlement du lotissement

Internet : <http://michel-manchec.notaires.fr>

Etude membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

- Les coordonnées de l'association syndicale libre
<b>Géomètre</b>
- Le plan de division
- Le plan de bornage
- Les coordonnées du géomètre

<b>Travaux</b>
- Le permis de construire ou la déclaration préalable
- La DAACT
- Les factures
- Les assurances décennales des artisans
- L'assurance dommage-ouvrage

<b>Location</b>
- La copie du bail
- La copie de l'état d'entrée des lieux
- Le préavis du locataire
- Le congé pour vendre
- La date de sortie du locataire
- Les trois dernières quittances de loyer
- Indiquer le montant du dépôt de garantie

<b>Diagnostics</b>
- Dossier de diagnostics
- Assainissement
- Certificat Loi Carrez (seulement si en copropriété)
- Diagnostics parties communes (seulement si en copropriété)

<b>Autres</b>
- Si présence ou non de détecteur de fumées
- La facture d'entretien de la chaudière
- La facture et le ramonage de la chemine ou du poêle
- La déclaration du puits en mairie et l'analyse de l'eau
- Le contrat de la citerne gaz
- Si piscine : déclaration préalable ou permis de construire, la DAACT
- Si panneaux photovoltaïques : déclaration préalable, DAACT
- Si sani-boyeur : autorisation de la mairie
- Si panneaux d'affichage (joindre le contrat)
- Si subvention avec l'ANAH (joindre la convention)